

RPC de « Beauvoir »
rue du stade
80260 Rainneville
09 60 38 22 67
ce.0800968t@ac-amiens.fr

Premier CONSEIL D'ÉCOLE

DU MARDI 19 octobre 2021

Procès Verbal

Étaient présents :

- Monsieur DEFLESSELLE, Maire de Coisy
- Monsieur AVISSE, Maire de Molliens au Bois
- Monsieur MASSET, Maire de Rainneville et Président du SISCO
- Madame LESCOT Rose-Marie, Vice-Présidente du SISCO
- Madame SIMON Sandy, Conseillère Municipale de Cardonnette
- Mme DUPONT Catherine, Conseillère Municipale de Rainneville
- Mme VAILLANT Jennifer, Déléguée scolaire de Coisy
- Mme THOMAS Julie, secrétaire de l'APERB
- Mesdames COZETTE, BARBIER DEMOULIN, DELHOMEL, représentantes titulaires des parents d'élèves élus et Messieurs MACIEJEWSKI, BOUCHER, SEGUIN, représentants des parents d'élèves élus. Madame BOURDIN, suppléante des parents d'élèves élus, remplaçant Mme Havet, titulaire excusée.
- Les enseignantes : Mmes LECOMTE, BOULOGNE, PETIGNY, LESPRIT, GUHUR, MOITRELLE et DUPREY.
- Madame PROST, enseignante et Directrice du RPC

Absents excusés:

- Madame MALASSIS, Inspectrice de l'Education Nationale.
- Madame DELIGNIERE, Vice-Présidente du SISCO
- Messieurs LEGUEN et MANABLE, représentants de la commune de Rainneville supplésés par Mme Catherine DUPONT.
- Monsieur TAUFOR, Maire de Cardonnette
- Madame ROUSSEAU, représentante du périscolaire.

La séance est ouverte à 18h.

Un tour de table de présentation est réalisé.

I. Installation du nouveau Conseil d'école :

Elections des représentants de parents d'élèves du vendredi 08 octobre 2021 :

Nombre d'inscrits : 248

Nombre de votants : 154

Taux de participation : 64,20%

Nombre de sièges pourvus : 7

Sont proclamés élus :

Mmes Havet, Cozette, Luzin Barbier, Delhomel et Mrs Maciejewski, Boucher, Seguin.

Les parents suppléants :

Mmes Bourdin, Thomas, Hoessler et M. Monet

Ces parents sont remerciés pour leur investissement dans notre école.

Le Conseil d'école est installé.

II. Dates des prochains Conseils d'école :

Mardi 1^{er} février 2022 à 18h00.

Mardi 07 juin 2022 à 18h00.

III. Vote du règlement intérieur :

Le règlement intérieur jusqu'alors en vigueur reste d'actualité. Cinq points ont été modifiés, complétés et/ou ajoutés :

- a) les horaires de l'école : restent les mêmes que l'année dernière, ils tenaient déjà compte de la crise sanitaire. Mais les classes ont pu changer d'horaires car de nouvelles enseignantes sont arrivées dans l'école, des changements de niveaux ont été opérés et les différents locaux ont été redistribués en fonction des effectifs de chaque classe. Il a donc été nécessaire de tenir compte de tous ces changements pour éviter tout brassage au sein de l'école.

<u>Accueil et sortie dans le hall</u>	<u>Accueil et sortie au niveau du portail</u>
<p><u>Matin :</u> <u>8h25/11h55 :</u> CE2 (Mmes Prost/Guhur) CP (Mme Pétigny)</p> <p><u>8h30/12h00 :</u> CM2 (Mme Duprey) CM1/CM2 (Mme Mouillard)</p> <p><u>8h35/12h05 :</u> PS/MS (Mme Boulogne)</p>	<p><u>Matin :</u> <u>8h25/11h55 :</u> CE1 : (Mme Lesprit)</p> <p><u>8h30/12h00 :</u> MS/GS : (Mme Lecomte)</p>
<p><u>Après-midi :</u> <u>13h50-16h20 :</u> CE2 (Mmes Prost/Guhur) CP (Mme Pétigny)</p> <p><u>13h55- 16h25 :</u> CM2 (Mme Duprey) CM1/CM2 (Mme Mouillard)</p> <p><u>14h00-16h30 :</u> PS/MS (Mme Boulogne)</p>	<p><u>Après-midi :</u> <u>13h50-16h20 :</u> CE1 : (Mme Lesprit)</p> <p><u>13h55-16h25 :</u> MS/GS : (Mme Lecomte)</p>

- b) Dans la partie **Hygiène** concernant les PAI, il était stipulé que le PAI devait être élaboré par la Directrice. Or, dans la note d'information n°2, les familles ont pu être informées que ce n'est plus le cas, un nouveau protocole a été mis en place : il appartient maintenant aux familles d'effectuer la demande sur internet. Cette demande parvient directement au médecin scolaire qui rédige le PAI, le retourne à La Directrice qui réunit tout le personnel amené à côtoyer l'élève pour en prendre connaissance et le signer.
- c) Dans la partie **Sécurité** mentionnant les règles de circulation et de stationnement, un ajout est apporté : « Il est fortement conseillé aux familles de stationner dans le sens du départ étant donné que le demi-tour est interdit. Cela facilitera grandement la circulation de chacun. »
- d) Un nouveau point est ajouté concernant les questions diverses traitées en Conseil d'école. Il est demandé aux parents élus de retourner les questions diverses une semaine avant le Conseil d'école à la Directrice. Ainsi, l'équipe enseignante et les responsables de la Communauté Educative ont le temps de se concerter pour répondre au mieux aux attentes de chacun(e). Toute question arrivée hors délai ne sera traitée qu'au Conseil d'école suivant.
- e) Dans la partie 1.5 qui concerne le dialogue avec les familles a été ajouté :
« Il est rappelé que l'équipe enseignante n'a en aucun cas à gérer le fonctionnement de la cantine ou de la garderie. Pour toute absence ou changement dans les habitudes des enfants ou pour tout conflit ou accident ayant lieu sur ces temps extra-scolaires, les familles doivent se tourner vers les interlocuteurs concernés. »

Malgré ces précisions apportées lors de notre note de rentrée, nous devons encore trop souvent gérer ce genre de situation.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité par tous les membres du conseil d'école.

Il sera communiqué à tous les parents par le biais de l'ENT, affiché à l'entrée de l'école et une signature via le cahier de liaison attestera de sa prise de connaissance. Il sera également distribué au personnel du SISCO.

IV. Effectifs de l'école et répartition pour la rentrée 2021 :

A ce jour les effectifs se répartissent comme suit :

Mme Boulogne	Mme Lecomte	Mme Pétigny	Mme Lesprit	Mme Prost et Guhur	Mmes Moitrelle et Mouillard	Mme Duprey
24 18 PS / 6 MS	25 9 MS / 16 GS	27 CP	26 CE1	22 22 CE2	27 22CM1 5CM2	24 CM2

Soit un effectif total de 175 élèves. L'effectif est à peu près stable. L'année dernière, il était à la même période de 172 élèves.

Moyenne :25 élèves /classe

V. Evaluations nationales CP CE1 CE2 :

CP : Il y a 2 évaluations : une première en septembre à l'entrée au CP, une deuxième en janvier en milieu d'année de CP.

On évalue en français : la lecture, l'orthographe, l'oral et en mathématiques : les nombres, le calcul et la géométrie.

Les résultats ont été répertoriés sous forme de tableaux de pourcentages selon les différentes compétences évaluées dans chaque matière .

Pour les parents, les résultats ont été restitués sous forme de radars .

En français, le pourcentage global de réussite de la classe s'élève à 77.5%. La compétence la mieux réussie était « Comprendre des phrases lues par l'enseignant » (88%) et la plus fragile « Manipuler des phonèmes » (64,44%)

En mathématiques : le pourcentage de réussite s'élève globalement à 70.5%. Lire et écrire des nombres entiers ont été très bien réussis avec 95% de taux de réussite. Par contre, « Associer un nombre à une position » (32%), « Comparer des nombres » (53%), Résoudre des problèmes (54%) sont les compétences repérées pour des remédiations.

CE1 :

Les évaluations nationales CE1 étaient découpées en 5 séquences : 3 de français et de 2 de mathématiques.

Les pourcentages de réussite pour la classe (26 élèves) sont les suivants :

Mathématiques : 70%. lire et écrire des nombres entiers ont obtenu le meilleur score de réussite. Les taux les plus faibles concernent : Associer un nombre entier à une position : 45 %, soustraire : 54 % , Résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul : 63 %.

Français : un total de 79 % de réussite en français. Comprendre des mots, des phrases, des textes lus par l'enseignante : 92% de réussite. Le taux le plus faible est de 48% pour « lire à voix haute un texte.

CE2 : Il s'agissait d'évaluations beaucoup moins conséquentes qu'en CP et CE1 : les élèves ont été évalués en :

Fluence (lecture d'un texte en une minute) : les résultats ont été répertoriés en 4 colonnes :

Moins de 30 mots lus : 0%
de 30 à 50 mots lus : 3%
de 50 à 80 mots lus : 29%
plus de 80 mots lus : 68%

Mathématiques : il s'agissait ici d'évaluer le calcul mental, le calcul en ligne et le calcul posé.

Il est ici très difficile de donner des pourcentages de réussite globaux, les résultats ayant été répertoriés selon différents critères. Un exemplaire est montré à l'assemblée.

Mesdames Prost et Guhur précisent qu'elles ont effectué le retour officiel à l'Inspection mais qu'elles se sont aussi élaboré une grille personnelle de résultats qui leur a permis de cibler les élèves ayant des besoins particuliers en APC.

Mmes Pétigny et Lesprit ont reçu chaque famille pour leur faire part des résultats. Ces résultats seront de forts indicateurs pour l'élaboration du projet d'école à venir.

VI. Plan Particulier de Mise en Sûreté

- Il sert à faire face à un accident majeur en attendant l'arrivée des secours et à être prêt à mettre en oeuvre les consignes des autorités.

3 types d'exercices seront faits pendant l'année :

- **2 exercices confinement** dont 1 concernant les risques majeurs. A Rainneville, il s'agit des accidents industriels et les risques de cavités souterraines.
- **1 attentat-intrusion** : rester caché ou se sauver.
- **2 exercices incendie** : avec des lieux différents de déclaration de l'incendie.

Un exercice incendie a été réalisé le mardi 21 septembre et un exercice attentat intrusion le lundi 11 octobre 2021.

Chaque exercice fait l'objet d'un compte-rendu envoyé à l'inspection académique et à la mairie.

Chaque exercice est travaillé en amont et en aval dans chacune des classes.

Les prochains exercices prendront place le 07 janvier 2022 pour un second exercice incendie ; le 25 janvier 2022 pour un exercice confinement et le 31 mars 2022 pour les risques majeurs particuliers.

Ce Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) a été réactualisé cette année et a subi une modification concernant les lieux de confinement :

Jusqu'alors, 3 lieux de confinement étaient en vigueur : le dortoir en maternelle, les sanitaires adultes et la BCD. Or, la BCD devait accueillir 4 classes, l'espace n'était vraiment pas suffisant. Donc 2 nouveaux lieux ont été repérés. Désormais, nos lieux de confinement sont :

- Le dortoir pour les deux classes de maternelle.
- Les sanitaires adultes pour la classe de Mme Duprey.
- La BCD pour les classes de Mmes Moitrelle/Mouillard et la classe de Mme Lesprit.
- Le bureau du Directeur pour la classe de Mmes Prost/Guhur.
- Le couloir de la cantine pour la classe de Mme Pétigny.

Les malles de secours ont été vérifiées dans les trois lieux existants. Le SISCO remettra un bon d'achat à Mme Prost pour pouvoir constituer les deux nouvelles malles durant les vacances d'automne.

VII. Les assurances scolaires :

L'équipe enseignante a été amenée à retourner à certaines familles des attestations d'assurance qui ne comportaient pas les deux mentions : « responsabilité civile et individuelle accident ». Il a été rappelé aux familles que celles-ci n'étaient pas obligatoires mais que, toutefois, conformément à la circulaire du 26 août 2021, les enfants, ne disposant pas de ces deux assurances, ne pourront participer à certaines activités dépassant les horaires de classe habituels.

VIII. Service civique :

L'année derrière, l'école a pu bénéficier de la présence de deux services civiques et en a refait la demande pour cette année scolaire. En cette fin de semaine, nous rencontrerons une candidate . Un appel est lancé à toutes vos connaissances : si une personne est intéressée, il lui suffit de s'inscrire sur la plate-forme du rectorat en sélectionnant le secteur de son choix.

IX. Projets pour l'année 2021-2022 :

- Les Aides Pédagogiques Complémentaires ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Le projet d'école a été établi pour une période de 3 ans 2018 / 2021.
Un nouveau projet va donc prochainement être rédigé pour les trois années à venir.
- Les classes de CP, CE1, CE2 vont bénéficier de l'intervention de la délégation militaire de la Somme dans le cadre du devoir de mémoire le mardi 09 novembre.
- Du CP au CM2, une commémoration se déroulera le mardi 09 novembre. Chaque classe se recueillera et déposera une gerbe.
- Dans le cadre du salon du livre d'Amiens « lire c'est du délice », les élèves de la classe de CP et CM2 ont bénéficié de l'intervention de Romy Levert, présidente de l'association MIEL. Elle est venue présenter des livres de l'illustratrice Caroline Hue en CP et de la romancière Murail Zimmermann en CM2 .
- **Rencontre endurance** au sein de l'école. L'équipe enseignante a décidé de poursuivre ce projet en l'adaptant au contexte actuel. L'action aura lieu le vendredi 03 décembre.
- Les élèves de CM1/CM2 et CM2 fréquenteront la piscine du Nautilus dans la période du 13 décembre au 28 janvier chaque mardi et jeudi l'après-midi.
Les CE1 et CE2 fréquenteront la piscine du Nautilus dans la période du 21 mars au 06 mai 2022 **chaque mardi et jeudi matin.**
Les entrées, les cours de natation ainsi que le transport sont financés par le SISCO de Beauvoir que nous remercions. L'équipe enseignante remercie également les parents qui accompagnent .
Pour rappel, le pass sanitaire est obligatoire pour les adultes ainsi que le port du masque sur le bord du bassin.
- Tous les jeudis matin, par roulement, les élèves de l'école, de la Petite Section au CM2, se rendront à la **médiathèque de Cardonnette**. Une classe à la fois afin de respecter les mesures du protocole sanitaire. Nous avons déjà commencé par le cycle 3. Nous remercions la Mairie de Cardonnette à ce sujet ainsi que le SISCO de prendre en charge les transports.
- Les élèves de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 ont pu bénéficier d'une intervention du Conservatoire le lundi 06 septembre pour une présentation d'instruments dans le cadre de la rentrée en musique.
- Les élèves de maternelle ont participé à la semaine du goût (semaine du 11 au 15 octobre). Ils ont goûté des fromages, des fruits secs, des jus et ont réalisé un gâteau aux courgettes chocolat et des muffins à la betterave.
- Les élèves de CE2/CM1 et de CM2 sont inscrits au dispositif « Ecole et cinéma ». Ils doivent visionner 3 films au Cinéma St Leu. Visionnage du premier film lundi 29 novembre.
- Les classes de CE2 et de CM1 devraient participer au projet Ballon au poing avec l'intervention de Francisco Bento.
- Des projets avec intervenants tennis et volley sont en cours d'élaboration.
- Des projets musicaux sont également prévus en dernière période avec l'intervention de Julien Lavende pour les classes de CP, CE1,CE2..
- Les élèves de CE1 et Ce2 se rendront ce vendredi 22 octobre à la médiathèque de Cardonnette pour y bénéficier d'une animation sur les stylos 3D avec l'Association SAFRA. Cette animation est offerte par

la Municipalité de Cardonnette que nous remercions et le transport est financé par la Coopérative scolaire.

- Les élèves de cycle 1 et 2 bénéficieront de l'intervention d'un conteur pour aborder « le respect de soi » les 22 et 23 novembre 2021.
- La photo de classe est prévue en mars 2022.
- La fête de l'école prendra place le vendredi 24 juin en espérant que le contexte sanitaire le permettra.
- Nous avons le projet de réinvestir l'espace cour pour agrémenter les récréations des élèves : il s'agira de tracer des jeux très colorés au sol . Ainsi, les enfants ne jouant pas au football pourront bénéficier d'autres divertissements allant de la simple marelle à des tracés de jeux collectifs, des jeux de société», des jeux amenant l'élève à utiliser son corps dans diverses positions etc....
Un devis est en cours. L'APERB a accepté de financer ce projet et Monsieur Masset, Maire de la Commune et Président du SISCO a accepté ces aménagements. Nous les en remercions.
- Les spectacles offerts par la Communauté de Communes sont en ce moment à l'étude.

Toutes les sorties et spectacles sont financés par la coopérative scolaire, par le SISCO et par l'association APERB. Nous les en remercions.

X. Travaux et besoins de fonctionnement de l'école :

Le SISCO est remercié pour les achats suivants :

Un ordinateur portable pour la Direction.

3 nouveaux ordinateurs pour les classes de Mmes Duprey, Moitrelle/Mouillard et Pétigny.

Une armoire pour le Bureau de Direction.

Une étagère pour la classe de Mme Lesprit.

Les nouvelles malles de secours pour les salles PPMS.

La mise à disposition de l'école pour les Stages de Remise à Niveau.

Sont remerciés également Messieurs Houillier et Debeauvais, employés municipaux, qui répondent toujours aux besoins des enseignantes.

Et Mme Prost remercie Mme Blin, Secrétaire de Mairie de Rainneville pour sa disponibilité.

XI. Questions diverses :

1) Actions de l'APERB :

Madame Prost s'excuse d'avoir relégué ces informations aux questions diverses dans ce Conseil d'école (oubli) et remercie Mme Havet de sa bonne compréhension.

Madame Julie Thomas, représentante de Mme Havet, Présidente de l'APERB dresse le bilan des actions passées.

L'assemblée générale a eu lieu le Vendredi 17/09/2021.

A noter: Pour cette année scolaire, les membres du bureau sont

- Mme Havet, présidente
- Mme Sauvé, secrétaire
- Mr Maciejewski, trésorier
- Mme Thomas pour la page Facebook

L'APERB remercie la mairie de Rainneville qui imprime tous ses documents et prête ses locaux ainsi que la mairie de Cardonnette qui prête une salle de la Médiathèque pour ses réunions.

Les actions de l'année sont présentées :

La vente de viennoiseries qui vient de se terminer.

La grille de Noël.

L'opération pizza qui aura lieu du 7 au 27 Mars 2022. (avec Authentic Pizza à Rainneville)

La vente de chocolat de Pâques. (Pâques étant le 10 Avril)

La grille de la fête des mères. (dimanche 29 Mai)

Une kermesse et un repas dansant le Vendredi 24 Juin (sous réserve des conditions sanitaires)

La vente de viennoiseries a été un très gros succès cette année. Beaucoup de personnes ont commandé, certainement en rapport avec nle nouveau fournisseur, « le fournil de l'écolier » à Rainneville. 1027 unités commandées (720 les autres années soit 300 pièces de plus) pour 106 commandes au total.

Durant l'assemblée générale, les comptes ont été approuvés et un don de 2200€ a été alloué à la coopérative scolaire (chèque) afin de soutenir les projets de l'année.

La prochaine action se déroulera donc du Lundi 13 Décembre au Lundi 3 Janvier, avec la remise des boites de chocolat aux gagnants le Lundi 10 Janvier 2022.

Un mot a été distribué à chaque famille pour les informer des actions mises en place et afin de mobiliser les parents.

L'équipe enseignante remercie chaleureusement l'APERB pour son engagement et les différentes actions menées.

2) La cantine :

Il est demandé pourquoi il n'y a pas toujours d'entrée à la cantine.

Monsieur Masset explique qu'ils ont effectué un appel d'offres qui a été remporté par la Société API. Ce choix a été mûrement réfléchi car les élus ont été amenés à goûter les différents plats parfois même à l'aveugle de plusieurs prestataires et que la Société API l'a largement remporté sur ses autres concurrents.

Cette Société base ses repas sur la base de 4 éléments, donc 4 plats répondant parfaitement aux règles nutritionnelles exigées. Cela explique pourquoi il n'y a pas toujours d'entrée. Mais il est à noter que lorsque celle-ci est absente, elle est remplacée par du fromage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h08.

La directrice :
C.Prost

La Secrétaire de séance :
C.Boulogne